



Convention de services pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules

Avenant n° 1

Entre

La Commune de Cuzieu, représentée par Jean-François RASCLE, Maire, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2024

Et

La SARL Garage BOUTEILLE (Siret 493 530 000 000 14) dont le siège social se situe 64 avenue Général de Gaulle 42340 Veauche, représentée par sa gérante, Madame Séverine BOUTEILLE, gardienne de fourrière agréée par la Préfecture de la Loire (agrément depuis 2012), et installée à l'adresse ci-dessus,

Vu la délibération en date du 14 octobre 2024 ;

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'article 3. Il y a lieu de rédiger un avenant.

Il est arrêté ce qui suit :

Article 3 – Conditions financières :

Le véhicule (de masse inférieure à 3.5 tonnes) mis en fourrière, est restitué à son propriétaire sur présentation d'une mainlevée délivrée par les services compétents ou par la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint Galmier.

Les frais à la charge du propriétaire sont constitués de (tarifs 02/2024)

127.65 € TTC pour l'enlèvement

6.75 € TTC par jour de gardiennage

61.00 € TTC pour expertise si celle-ci a lieu à la reprise du véhicule

Ces tarifs sont inférieurs aux tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile, fixés par l'arrêté ministériel du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001.

Lors de la reprise de son véhicule, le propriétaire signe une décharge après avoir constaté le bon état de celui-ci. Ladite décharge concerne la SARL Garage BOUTEILLE.

Les véhicules non récupérés au-delà du délai légal de quarante-cinq jours, et d'une valeur inférieure à la somme arrêtée par **décret** ministériel, soit actuellement 765 € et jugés hors d'état de circuler par l'expert, sont remis à la destruction. Dans ce cas, la SARL Garage BOUTEILLE facture à la Commune de Cuzieu au maximum 10 jours de frais de garde au tarif unitaire de 6.75 € T.T.C. et les frais d'enlèvement et d'expertise du véhicule.

Le lieu de stockage de ces véhicules se situe 64 avenue Général de Gaulle 42340 Veauche.

Ces prix sont fermes et définitifs pendant toute la durée de la convention et ne peuvent être modifiés que par arrêté ministériels.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024

Publication : 25/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Les règlements se font par virement sur le compte ouvert au nom de la SARL Garage BOUTEILLE 64 avenue Général de Gaulle 42340 Veauche.

Fait à Cuzieu, le

Pour la SARL Garage BOUTEILLE

Pour la Commune

Le Maire,

Jean-François RASCLE

